

## **DECISION N° 2023-29**

**OBJET : Marché n° PIS22U – Mission d’audit énergétique pour la piscine intercommunale « Le Dôme » - Avenant 1**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 30 juin 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d’un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ; des modification aux marchés publics d’un montant global initial supérieur à 300 000 euros HT qui n’entraînent pas une augmentation cumulée du montant global initial supérieure à 5 % ;

**VU** le marché PIS22U d’audit énergétique sur le Dôme notifié le 30 novembre 2022 à la société CD2I pour un montant de 19 800 euros HT soit 23 760 euros TTC ;

**CONSIDERANT** que conformément à la volonté des deux parties, les éléments suivants de la mission « Audit énergétique » ne seront pas réalisés par le titulaire : rédaction du rapport d’audit énergétique avec présentation de 3 scenarii combinant plusieurs APE pour un montant de 980 euros HT et réunion de présentation intermédiaire pour un montant de 560 euros HT ;

**CONSIDERANT** qu’il convient ainsi de rédiger un avenant 1 au marché prenant en compte ces modifications de prestations ;

**Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d’une Piscine,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De signer l’avenant 1 au marché PIS22U d’audit énergétique sur le Dôme avec la société CD2I, sise 13 rue André Villet 31400 Toulouse siret 400 790 846 00028, afin de supprimer les éléments suivants de la mission « Audit énergétique » : « rédaction du rapport d’audit énergétique avec présentation de 3 scenarii combinant plusieurs APE » et « réunion de présentation intermédiaire », modifiant le montant du marché passant de 19 800 euros HT soit 23 760 euros TTC à 18 260 euros HT soit 21 912 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19 SEP. 2023

Transmis en Préfecture et affiché le 19 SEP. 2023

  
**Arnaud PÉRICARD**

Président du Syndicat Intercommunal